

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-9-8-5

Séance du vendredi 12 juin 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E658 ET E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
CONCOURS DE REPORTAGES AUDIO-VISUELS FAVORISANT UNE  
TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE  
DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ALSACIENNES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général CG 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008, relative au B.P. 2009 "Programme Langue et Culture Régionales 2009"
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne acte au Président des informations communiquées, du règlement et la composition du jury pour le concours de vidéos scolaires portant sur la langue et la culture régionales selon les documents figurant en annexe au rapport
- ❖ accorde une subvention de 100 € à chacun des établissements candidats selon liste en annexe au rapport pour un montant global de 500 €

- ❖ précise que ces subventions seront imputées sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 6574 et nature 65737, opération 2009/E758/9999 du budget départemental
- ❖ autorise l'achat de prix pour les classes lauréates. Les dépenses seront imputées au chapitre 67, fonction 28, nature 6713 sur l'opération 2009 – E 658 – 432.
- ❖ autorise l'organisation de ce concours selon des modalités élargies en 2009/2010.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions